

## Comité de coordination de l'OMPI

**Quatre-vingt-cinquième session (29<sup>e</sup> session extraordinaire)**  
**Genève, 12 février 2026**

### DÉSIGNATION AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le Comité de coordination de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) s'est réuni le 12 février 2026 afin de proposer un candidat au poste de Directeur général de l'OMPI.

2. Les États ci-après membres du Comité de coordination de l'OMPI étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Liban, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie (ad hoc), Suède, Suisse (*ex officio*), Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Zambie (83).

3. Les États ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs :

Albanie, Angola, Barbade, Bélarus, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Chypre, Éthiopie, Géorgie, Haïti, Honduras, Hongrie, Iraq, Israël, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Maurice, Monaco, Mozambique, Nauru, Nicaragua,

Niger, Oman, Philippines, Roumanie, Rwanda, Saint-Siège, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Sri Lanka, Tadjikistan, Togo, Viet Nam [41].

#### DÉSIGNATION AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

4. Sur la base du document WO/CC/85/2 (Candidatures proposées pour le poste de Directeur général de l'OMPI), et conformément aux procédures définies dans le document WO/CC/85/3 ("Procédure de désignation") pour la désignation par le Comité de coordination de l'OMPI d'un candidat au poste de Directeur général, il a été procédé à un vote dont le résultat a été le suivant : 81 voix en faveur de M. Daren Tang et deux voix en faveur de M. Johnny Stanley Joseph. À la lumière de ces résultats,

5. Le Comité de coordination de l'OMPI a désigné M. Daren Tang comme candidat à la nomination au poste de Directeur général de l'OMPI.

[Fin du document]